

**Présents** : Gérald HUSSON - Carole DELORME - Didier BERREZ - Jean-Robert BONDIER - René MARGUET- Robert BONIN – CORAZZINI Sylvie - Michel MAIRE – Jean-Claude BELZUZ

**Absents excusés** : Régis LACROIX - Karelle NICOT - Sonia MORNICO – Jacques BAROUEDEL - Henri GUIDOT- Jean-Luc FRAICHARD

**Absents** : - Patrice MOREL – Serge PIQUET– Olivier GAMBEY

Gérald HUSSON remercie les membres de la commission de leur présence et rappelle l'ordre du jour.

## 1. ETUDE ZERO PHYTO

Gérald HUSSON remercie Mme Bertille VOGUET, chargée de mission à la FREDON pour son déplacement en vue de la présentation du rendu de l'étude « ZéroPhyto ».

La FREDON Franche Comté a en effet réalisé un diagnostic faisant un état des pratiques actuellement en cours sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Jura Sud. La commune de Coyron n'ayant pas donné suite à leurs sollicitations, il a été décidé de réaliser le diagnostic sur les pratiques des équipes vertes de l'ADAPEMEONT en lieu et place de celle de Coyron.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Jura Sud, **9 communes appliquent des produits** phytopharmaceutiques. Depuis le 26 novembre 2015, les agents en charge de l'utilisation de produits phytosanitaires doivent être certifiés (Certiphyto). De nombreux agents communaux (7 communes) n'ont pas cette certification.

De plus, les lieux de stockages des produits doivent répondre à des normes strictes ; ainsi, les produits phytosanitaires doivent se trouver dans un **local spécifique**, ou une armoire phytosanitaire, **fermé à clé**. Des **pictogrammes** nécessaires doivent se trouver sur la porte d'entrée. Les produits doivent être **isolés du sol** sur une étagère. Il doit y avoir une **ventilation**, un **point d'eau** et un **extincteur** à poudre ABC à proximité. L'ajout de **matières absorbantes** à proximité est préconisé, en cas de fuites.

**Aucune des communes utilisant ces produits ne dispose d'un local répondant aux normes en vigueur.**

Les communes sont demandeuses de techniques alternatives et souhaitent que la FREDON aille plus loin dans l'étude en chiffrant les coûts que demanderait un passage en zéro-phyto.

L'Adapemont, présente à la réunion, était représenté par Pierre-Etienne Vuillemin (directeur) et Jérôme (chef de la deuxième équipe) et a réaffirmé sa volonté d'intervenir sur les communes pour effectuer des tâches manuelles de désherbage, semis de jachères mellifères fleuries ou engazonnement de cimetière. Des tests seront pratiqués, en accord avec les communes volontaires, essentiellement sur la vallée de Bienne au printemps 2018.

## 2. ADAPEMONT

L'Adapemont a mis en exergue les actions menées par ses deux équipes sur la Communauté de Communes Jura Sud, et a insisté sur l'occupation de l'équipe numéro 2 qui œuvre pour le compte des communes. La période hivernale serait propice à la réalisation de petits mobiliers extérieur afin de préparer le printemps suivant par la réalisation de jardinières, bancs, etc. De plus, cette équipe est vouée à aider les employés communaux dans des tâches fastidieuses et pourrait très bien être un partenaire actif dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.

L'Adapemont connaît des contraintes budgétaires l'obligeant à demander une mensualisation des versements et non plus un versement du tiers à la signature de la convention et le solde à terme échu. **La commission environnement approuve cette demande.**

## 3. SPANC – BILANS 2017 – PERSPECTIVES 2018

L'année 2017 a vu la réalisation de 57 dossiers de réhabilitation d'assainissement non collectif. Cela a permis d'injecter 412 697,60€ de travaux dans l'économie locale. Cela a engendré l'épuration de l'équivalent de 277 personnes (soit une commune de la taille de Charchilla ou Jeurre).

Pour l'année 2018, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a décidé de ne plus financer les réhabilitations en assainissement non collectif. La Communauté de Communes Jura Sud leur avait fait part d'une demande de 150 dossiers d'aides et nous arriverons certainement à en obtenir 50. Nous aurons une décision définitive de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse durant le premier trimestre de l'année 2018.

## 4. TEPOS

### I. Centrales Villageoises

Le projet Centrales Villageoises photovoltaïque des Amarettes (Les Crozets, Etival, Châtel-de-Joux) avance positivement. Après l'identification des toitures « solarisables » cet été, différents propriétaires ont été récemment contactés afin de procéder à des accords de principe. Un premier périmètre de toitures publiques et privées se dessine aujourd'hui autour d'une dizaine d'installation (soit près de 400 m<sup>2</sup>).

Afin de faciliter le déploiement de la production d'électricité renouvelable dans nos territoires, une rencontre a été organisée avec le délégataire du réseau électrique (Enedis) afin d'envisager un partenariat fécond avec la Centrale Villageoise (et les collectivités parties prenantes). Une réflexion est menée également sur un modèle d'autoconsommation collective.

Les communes de Montcusel et Jeurre ont manifesté récemment leur intérêt pour le projet, et souhaitent une présentation de la part du collectif. Une proposition leur sera faite dès le début 2018.

De plus sous l'impulsion de Jura-Sud, le Pays du Haut-Jura a validé la réalisation d'un cadastre solaire pour d'une part faciliter l'identification des toitures « solarisables », et d'autre part soutenir les démarches de centrales villageoises. Cet outil devrait être opérationnel au premier trimestre de l'année 2018.

### II. Voies douces intercommunales

De nombreuses questions se posent encore quant à certaines options retenues :

#### Secteur de la Vallée :

- Validation définitive du tracé : réflexion autour d'une voie verte à la place de la ligne ferroviaire « Oyonnax-St Claude ». A ce sujet, les services de l'état confirment bien un arrêt définitif de la ligne à partir du 09 décembre 2017. Les services de la SNCF et Région Rhône-Alpes Auvergne et Bourgogne Franche Comté seront sollicités prochainement.
- Restitution du pont Di Lena à la collectivité : une réunion avec les services de l'état est prévue le 21 décembre (à confirmer). Sa destruction pourrait être différée à 3 ans.

#### Secteur du Plateau du Sapey :

- Variante Alano Di Piave et création d'un ouvrage afin de traverser la RN 470 : cette passerelle risque néanmoins d'assécher le belvédère du Regardoir.

#### Secteur du Haut :

Secteur a priori le plus simple, nécessitant peu de travaux et aménagement complémentaire

Afin d'accélérer la mise en place opérationnelle des voies douces intercommunales et dans une démarche transversale, il est proposé de constituer des **groupes de travail inter-commission** pour chacun des trois secteurs.

Ces groupes de travail seraient ouverts aux commission Environnement – Tourisme – Culture. Cette proposition sera faite à la prochaine commission Tourisme – Culture du 06 décembre.

Merci de remplir le document partagé ci-dessous « groupe de travail voies douces intercommunales » si vous souhaitez vous inscrire à un groupe de travail :

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/1hvIjcmhmp8bAuW\\_CdDw638pGCG7sJThBSwZW4LBwzi8/edit?usp=s\\_haring](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1hvIjcmhmp8bAuW_CdDw638pGCG7sJThBSwZW4LBwzi8/edit?usp=s_haring)

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, le vice-président décide de lever la séance.

Levée de la séance à 20h30